

**Protocole pour la reprise de l'école à partir du 2 novembre**  
**Groupe scolaire Silas – Langrune sur mer**

Madame, Monsieur,

En tant que parents d'élèves vous jouez un rôle essentiel.

Vous vous engagez, notamment, à ne pas mettre votre enfant à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez votre enfant ou dans votre famille.

Vous êtes notamment invités à prendre la température de votre enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (38°C), il ne devra pas se rendre à l'école.

**Accueil des élèves :**

matin : 8h45 -11h45

après-midi : 13h30-16h30

L'école est ouverte 10 minutes avant le début des cours et votre enfant n'est donc sous la responsabilité des enseignants qu'à partir de 8h35 le matin et 13h20 l'après-midi.

Pour l'accueil du matin et les sorties, chaque classe a un accès différencié:

- PS/MS: entrée des parents par le portail élémentaire, sortie par la cour maternelle
- GS/CE1: accès par le portail maternelle
- CP/CE1: accès par la porte de la garderie
- CE2/CM1: accès par le portail élémentaire
- CM1/CM2: accès par le portail de l'agora

Il est demandé aux familles de bien respecter les horaires et de respecter la distanciation sociale aux abords de l'école en déposant ou en récupérant leur enfant.

Seuls les parents de PS/MS sont autorisés à entrer après désinfection des mains pour emmener leur enfant en classe. Seul un parent par famille est autorisé à entrer. Il est recommandé de bien respecter la distanciation d'1 m.

**Gestes barrières :**

Les gestes barrières seront appliqués à l'école et en classe.

**Port du masque :**

Les recommandations des autorités sanitaires sont les suivantes :

- pour les élèves des écoles maternelles le port du masque est à proscrire ;
- pour les élèves des écoles élémentaires, **dès le CP**, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs (récréation).

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant

des pathologies.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Le ministère dote chaque école en masques « grand public » afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas.

### **Lavage des mains :**

Les élèves se laveront les mains a minima:

- à l'arrivée dans l'école
- avant et après chaque repas ;
- avant et après les récréations ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

### **La ventilation des classes et autres locaux :**

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les interours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux.



### **Limitation du brassage des élèves :**

Les récréations sont organisées par groupe classe, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficulté d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

### **Procédure de gestion d'un enfant malade :**

En cas de symptômes chez un élève à l'école (toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...)

- l'élève est isolé
- prise de la température sans contact
- appel de la famille pour qu'elle vienne chercher l'enfant en respectant les mesures barrières
- procédure à suivre par la famille : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19

L'équipe enseignante